



Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne

Principaux indicateurs
2010

BILAN SECURITE ROUTIERE 2010 en Seine-et-Marne

943 accidents corporels
82 personnes tuées
568 blessés hospitalisés
684 blessés non hospitalisés

Pour en savoir plus
www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr

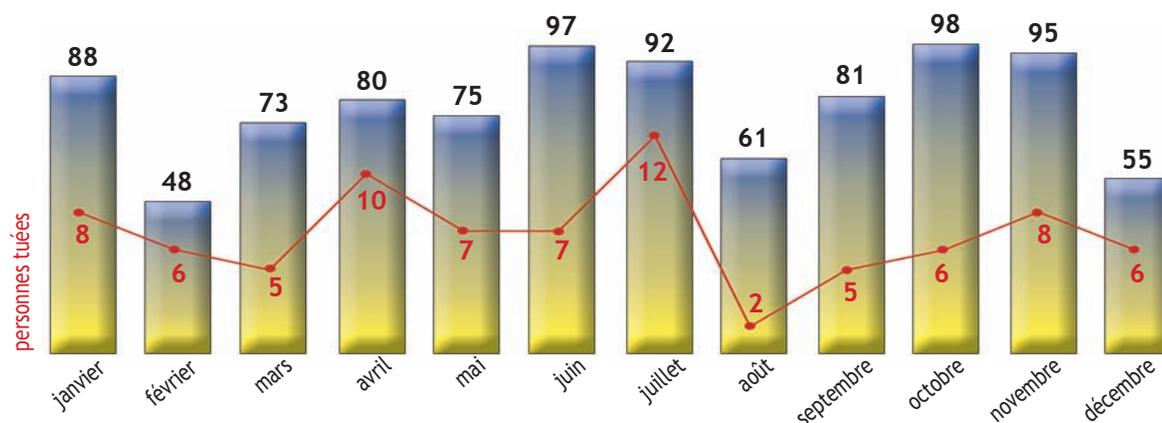
**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



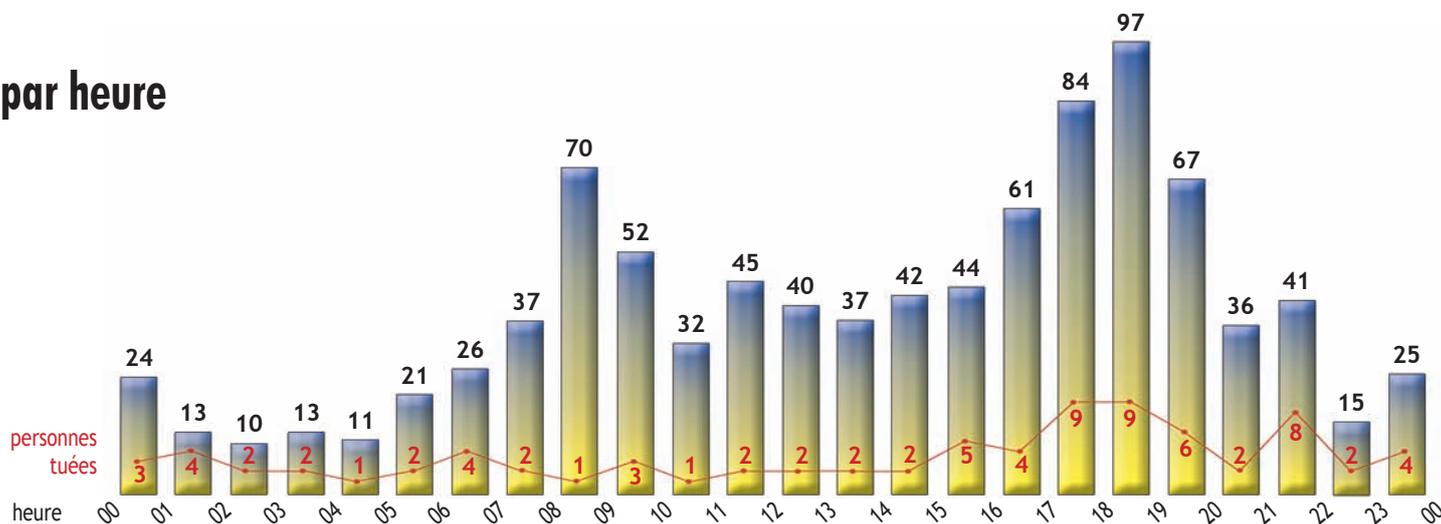
Accidents corporels⁽¹⁾

année 2010	943	
évolution 2010-2009	1,5 %	943 / 929
évolution 2010-2009 Ile-de-France	- 3 %	19753 / 20372
évolution 2010-2009 France entière	- 6,9 %	67288 / 72315
évolution 2010-2009 de l'indice de gravité (lg)*	- 6,4 %	8,7 / 9,3

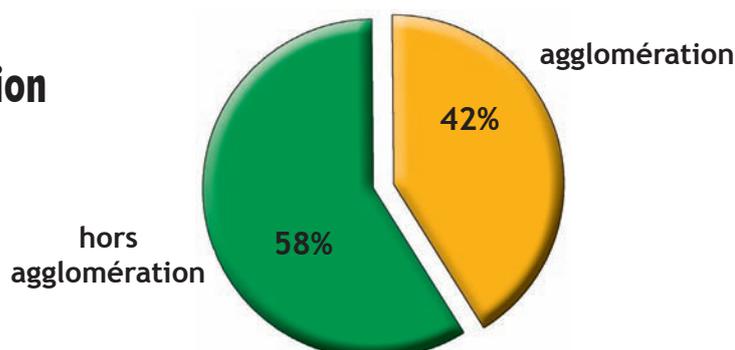
par mois



par heure



agglomération / hors agglomération



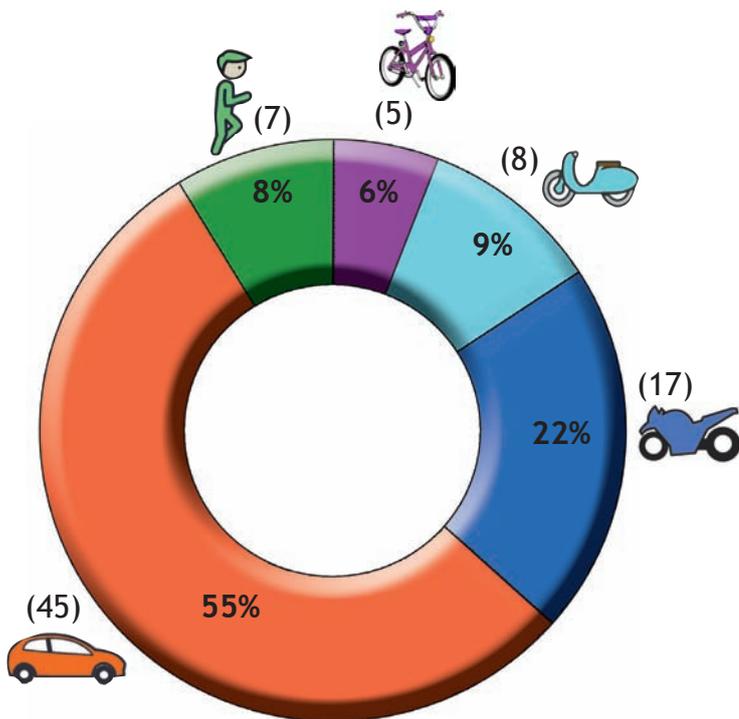
* lg (indice de gravité) = nbre de personnes tuées pour 100 accidents corporels

(1) voir définition au dos

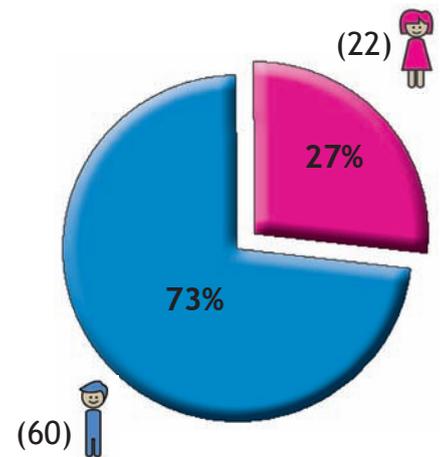
Personnes tuées⁽¹⁾

année 2010	82	
évolution 2010-2009	- 4,7 %	82 / 86
évolution 2010-2009 Ile-de-France	9,2 %	356 / 326
évolution 2010-2009 France entière	- 6,6 %	3992 / 4273

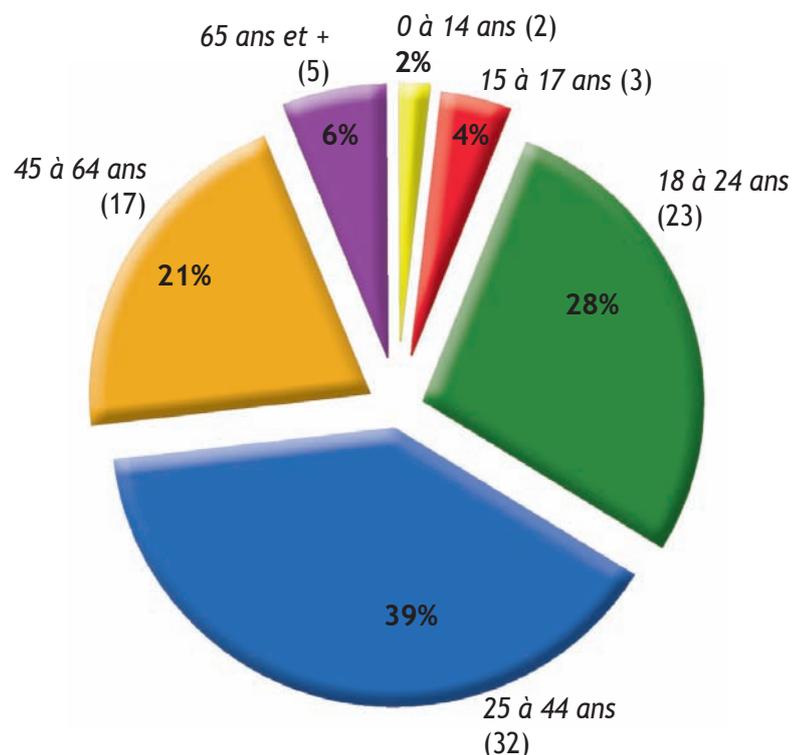
par catégorie d'usagers



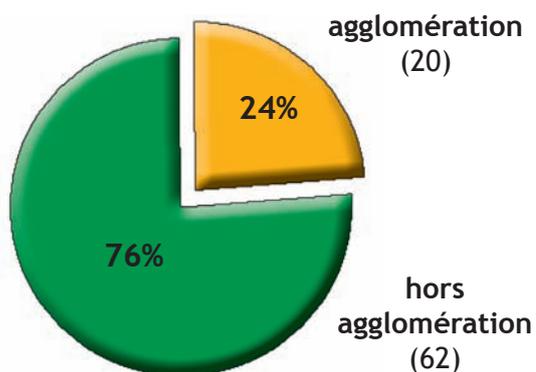
par sexe



par classe d'âge, tous modes



agglomération / hors agglomération

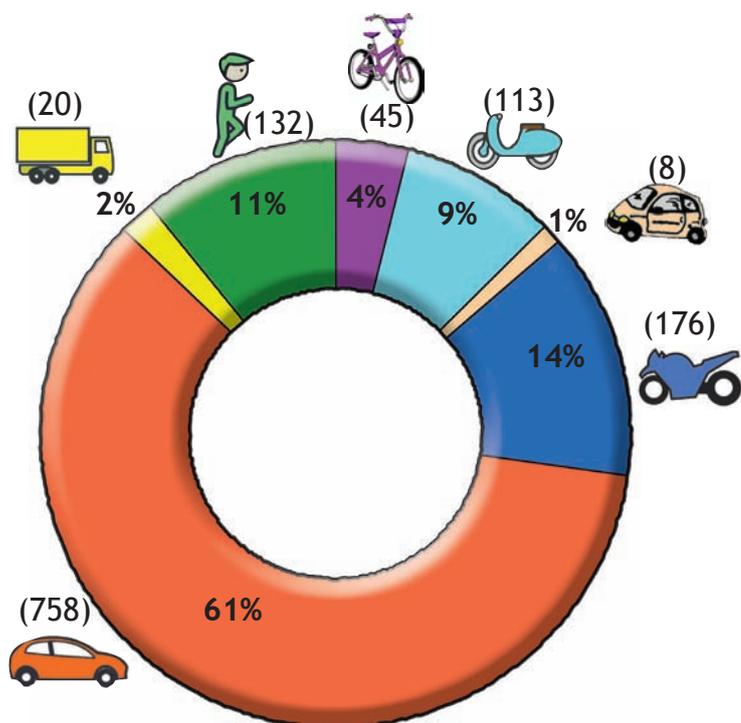


() = nombre de personnes tuées

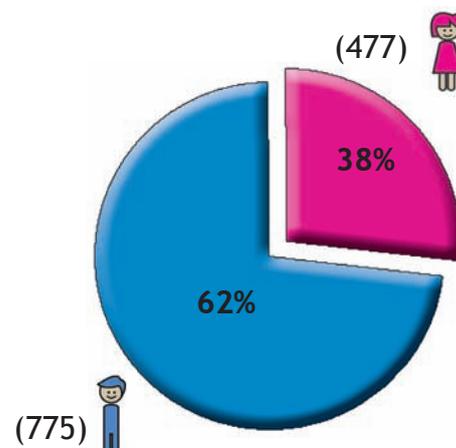
Blessés⁽¹⁾

année 2010	1 252	
évolution 2010-2009	3,6 %	1252 / 1208
évolution 2010-2009 Ile-de-France	- 2,8 %	23480 / 24165
évolution 2010-2009 France entière	- 7,1 %	84461 / 90934

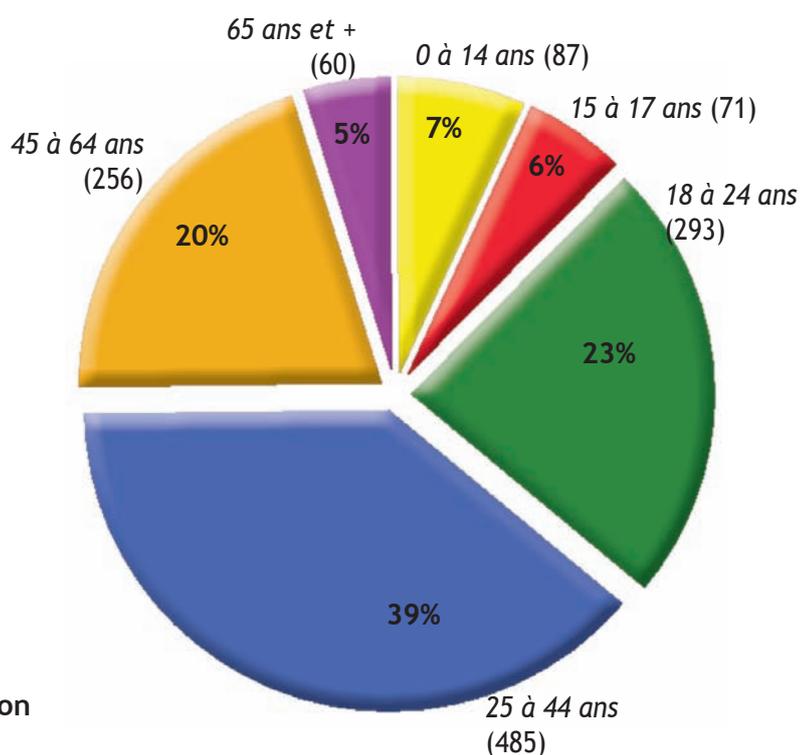
par catégorie d'usagers



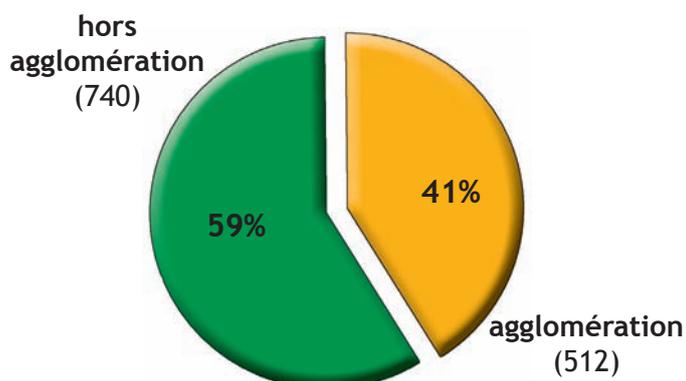
par sexe



par classe d'âge, tous modes



agglomération / hors agglomération



Principales caractéristiques de l'accidentalité 2010 en Seine-et-Marne

Une augmentation des accidents mais un indice de gravité en baisse

- Les accidents corporels ont augmenté de 1,5% et le nombre de personnes tuées a diminué de 4,7% entraînant une baisse de l'indice de gravité de 6,4% par rapport à 2009.
- La diminution du nombre de personnes tuées est moins forte que la baisse moyenne nationale (- 6,6%) et contraire à la moyenne régionale (9,2%).
- En 10 ans, le nombre d'accidents corporels a diminué de 52,2% et celui des personnes tuées de 43,8%, soit en moyenne 1 personne tuée tous les 4 jours contre 1 tous les 2 jours en 2001.

Légère hausse de l'accidentalité en agglomération

- En agglomération, le nombre d'accidents corporels et de tués est en légère hausse en 2010 avec respectivement 9,6% et 5,3% de plus qu'en 2009, mais le nombre de blessés est en baisse (-12,5%).
- L'indice de gravité est en légère baisse (5 contre 5,25 en 2009).
- La proportion des accidents corporels et des personnes tuées est en hausse par rapport à 2009 (respectivement 42% et 24% contre 39% et 22% en 2009).
- Près de 65% des personnes tuées sont des usagers vulnérables (piétons + usagers de deux-roues).

L'accidentalité des usagers vulnérables

- 1 personne tuée sur 3 est un usager de deux-roues motorisé, alors que leur proportion a diminué de 10,7% par rapport à 2009.
- En 2010, on assiste à une forte augmentation du nombre de cyclistes tués : 5 contre 0 en 2009.
- Le nombre des piétons tués a, par contre, diminué : il est passé de 12% en 2009 à 8%, soit une diminution de 30%.

L'accidentalité des jeunes en augmentation

- Le nombre de personnes tuées dans la tranche d'âge 18-24 ans a doublé par rapport à 2009, soit 23 personnes tuées contre 12.
- On observe également une augmentation de la mortalité chez les moins de 18 ans avec 5 personnes tuées en 2010 (dont 2 enfants de moins de 15 ans) contre 2 en 2009 .

Les mois et les tranches d'heure les plus accidentogènes

- Les mois les plus meurtriers ont été juillet et avril avec respectivement 12 et 10 personnes tuées.
- Les mois les plus accidentogènes sont octobre et juin avec respectivement 98 et 97 accidents corporels recensés.
- Les "heures de pointe" du matin (8h - 9h) et plus particulièrement du soir (17h - 19h) restent les périodes de la journée où l'accidentalité est la plus marquée.
- Le nombre des accidents corporels de nuit (22h - 6h) représente 14% des accidents corporels contre 10% en 2009.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Quelques définitions

Un **accident corporel de la circulation routière** implique au moins un véhicule, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et provoque au moins une victime.

Sont donc exclus tous les accidents uniquement matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Parmi les **victimes** on distingue les personnes tuées, les blessés hospitalisés et les blessés non hospitalisés.

Les **personnes tuées** sont des victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Cette définition est en vigueur depuis le 1er janvier 2005.

Les **blessés hospitalisés** sont des victimes dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation.

Les **blessés légers (ou non hospitalisés)** sont des victimes dont l'état nécessite moins de 24 heures d'hospitalisation.

Les **indemnes** sont des personnes impliquées dans un accident et dont l'état ne nécessite aucun soin médical.

Source des données

Les données contenues dans ce bilan proviennent du fichier informatique national constitué par le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) et renseigné localement par les forces de l'ordre.

Le fichier national "brut" a pour origine les bulletins d'analyses d'accidents corporels (BAAC) centralisés au niveau national, il est traité de manière informatique. Il est ensuite retransmis par le SETRA aux observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) qui valident les données

Pour en savoir plus

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr

